CODE DE CONDUITE



sonergia 🐠

Version 1.0

Date de publication Février 2024

Le développement pérenne et serein de Sonergia est fondé sur ses valeurs, sa stratégie, ses compétences et ses atouts spécifiques.

Il s'inscrit dans le strict respect des réglementations applicables et de l'éthique, non seulement pour satisfaire à des obligations légales mais aussi et surtout pour assumer sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

À ce titre, SONERGIA, Société à Mission depuis 2022, S'ENGAGE dans une démarche de transparence et d'exemplarité fondée sur le respect de la réglementation et des standards d'éthiques des affaires les plus exigeants.

Qu'il s'agisse des relations avec les clients, les fournisseurs et prestataires, et toutes les parties prenantes et relations d'affaires, cette exigence de loyauté des pratiques guide l'action quotidienne de ses salariés et constitue l'un des leviers clés de sa politique RSE.



Depuis sa création en 2009, Sonergia a évolué et s'est adaptée aux variations d'un dispositif, d'un secteur, d'une Société et d'un monde en changement perpétuel.

Fort de son statut de délégataire des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), renouvelé à chaque période, Sonergia se place comme un acteur historique et impartial dans un dispositif qui a connu de nombreuses périodes de crises, de doute, et doit faire face aujourd'hui à des réseaux frauduleux de plus en plus créatifs.

C'est la raison pour laquelle Sonergia se dote aujourd'hui de ce Code de conduite pour marquer ses engagements en matière de responsabilité sociétale et surtout en matière d'intégrité et d'éthique. Sonergia veut lutter activement contre les pratiques frauduleuses et garantir des comportements exemplaires, en interne avec ses salarié.ées, mais également avec toutes ses parties prenantes externes.

Nous sommes fiers de porter et de partager une ligne éthique et transparente, structurée et lisible, adaptée à nos métiers et à la conjoncture, grâce à des valeurs qui nous animent au quotidien.

Elisabeth Bertrand, Directrice Générale, Stéphane Laroche, Directeur Général Opérationnel, Franck Annamayer, Président.

4 LES GRANDS PRINCIPES DU CODE DE CONDUITE
10 INTÉGRITE ENVERS L'ENVIRONNEMENT
12 INTÉGRITÉ ENVERS SES SALARIÉ.ES
15 INTÉGRITÉ DANS LA PRATIQUE DES AFFAIRES
23 INTÉGRITÉ FINANCIÈRE



LES GRANDS PRINCIPES DU CODE DE CONDUITE

Au sein d'un environnement complexe et réglementé, SONERGIA **S'ENGAGE** et appelle tous ses salarié.ées et partenaires à respecter une éthique professionnelle dont les principes sont énoncés dans le présent Code de Conduite.

Qu'est-ce qu'un Code de Conduite?

Le Code de Conduite énonce les grands principes de comportement individuels et collectifs qui doivent guider ses salarié.ées au quotidien dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'exercice de la Mission de Sonergia.

Il est constitué du référentiel de valeurs et permet à ses salarié.ées et ses partenaires de partager des références communes en matière d'éthique des affaires.

A qui s'adresse-t-il?

Le Code de Conduite s'applique à tous les salarié.ées de Sonergia quels que soient leurs fonctions, titres ou niveaux hiérarchiques ainsi qu'aux parties prenantes externes interagissant avec Sonergia.

Comment l'utiliser?

Le Code de Conduite se veut à la fois un outil de transmission du message éthique de la Direction et un outil de l'aide à la prise de décision dans certaines situations. Il s'agit d'un support de réflexion et une base de discussion pour fournir des arguments pour résister à certaines pressions.

Respecter le Code de Conduite

Sonergia et l'ensemble de ses salarié.ées s'engagent à respecter et à faire respecter le présent Code de Conduite qui définit un cadre commun et constitue le fondement des valeurs essentielles de l'entreprise. Il régit les relations avec ses salarié.ées, ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires et ses représentants et parties prenantes extérieures.

L'ensemble de ses salarié.ées et tout représentant de Sonergia doivent se conformer au présent Code dans leurs relations internes comme externes.

Les personnes ne le respectant pas s'exposent à des mesures disciplinaires ainsi qu'à de potentielles poursuites pénales et civiles, en fonction de la nature du non-respect, conformément à la législation en vigueur.

Aucun document ne peut prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter. Aussi il faut toujours se poser les questions suivantes :

Est-ce légal?

Est-ce conforme à l'Ethique?

Est-ce en accord avec les valeurs de Sonergia?

Quel serait l'impact de mes actions sur nos parties prenantes et pourrais-je justifier ma décision ?

Serais-je à l'aise avec ma décision si elle était rendue publique ?

Si la réponse est non à l'une ou l'autre de ces questions, il convient de consulter les personnes compétentes (hiérarchie, service juridique, référent éthique).

Sonergia invite donc l'ensemble de ses salarié.ées et les diverses personnes menant des activités pour le compte de Sonergia à lire le Code de Conduite dans son intégralité pour connaître les attentes standards de l'organisation en matière d'éthique.



CONSTRUIRE LE CODE DE CONDUITE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies proposent un programme commun mondial qui donnent une orientation de l'Agenda 2030, à destination des états, des collectivités, et des entreprises.

Dans ce cadre, tous les engagements d'éthique et de responsabilité sociétale cités dans le présent code répondent à 10 des 17 ODD.



Bonne santé et bien être

- 3.5 La prévention de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- 3.6 Diminuer de moitié le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, [...]



Education de qualité

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire[...]

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, [...]



Egalité entre les femmes et les hommes

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision[...]

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, [...]dans le respect du droit interne

5.c Adopter des politiques [...] en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes [...]



Energie propre et d'un coût abordable

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



Travail décent et croissance économique

8.5 parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs [...]



Inégalités réduites

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats [...] en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

 $10.4 \ \ \textit{Adopter des politiques}, [...] \ \textit{et parvenir progressivement \`a une plus grande \'egalit\'e}$



Consommation et production responsables

12.5 Réduire [...] la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.6 Encourager les entreprises [...] à adopter des pratiques viables

et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

12.8 Faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

13.3 Améliorer, la sensibilisation [...] sur l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact



Vie Aquatique

14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer [...]



Paix justice et institutions efficaces

- 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

CONSTRUIRE LE CODE DE CONDUITE AVEC LES VALEURS DE SONERGIA

Sonergia cherche à être exemplaire en portant ses valeurs au quotidien, dans ses relations internes et externes. Le travail de ses salarié. ées est une source de fierté. Lorsque ces derniers font connaître ces valeurs, ils contribuent au développement de leur entreprise.

À travers leurs comportements quotidiens et leurs propos, les salarié.ées contribuent à la diffusion des valeurs de Sonergia.

LE COLLECTIF

Sonergia rassemble pour porter un projet d'entreprise qui s'inscrit dans une dynamique sociétale globale.

Nous sommes avant tout un collectif de femmes et d'hommes et nous collaborons avec les acteurs de notre écosystème. Nous nous enrichissons des individualités pour renforcer le collectif.

Le mot d'ordre est d'assumer collectivement, tant dans le succès que dans les épreuves.

L'ENGAGEMENT

Sonergia s'enga<mark>ge auprès de ses clients et pour la</mark> Société.

Nous incarnons ce double engagement : l'engagement collectif et individuel pour mener vers le succès des projets de l'entreprise, et l'engagement sociétal pour aller plus loin que notre métier via notre statut de société à Mission. Nous portons un mouvement collectif pour améliorer notre impact.

L'EFFICACITÉ

Sonergia se donne des objectifs pertinents et les moyens de les atteindre.

Soutenus par une démarche d'amélioration continue, nous optimisons nos processus pour garantir des réponses simples et rapides à chaque sollicitation, afin d'apporter notre valeur ajoutée. Nous sommes exigeants vis-à-vis de nous-même, mais aussi de nos partenaires et bénéficiaires.

L'INTÉGRITÉ

Sonergia s'implique dans la lutte contre la fraude et s'applique à être exemplaire.

Nous portons notre Mission et nos projets en faisant preuve de transparence. Nous respectons la règlementation avec impartialité, afin de garantir une éthique irréprochable dans nos actions.

C'est cette notion d'intégrité, inspirée par la volonté d'éthique irréprochable, qui sert de ligne directrice à la rédaction de ce présent Code.

INTÉGRITÉ ENVERS L'ENVIRONNEMENT

Un secteur d'activité qui œuvre pour le développement durable

SONERGIA **S'ENGAGE** depuis 2009 dans la rénovation énergétique en tant que société délégataire des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Sonergia est acteur à part entière de la transition énergétique :

- En proposant à ses bénéficiaires particuliers et professionnels des équipements et des matériaux modernes et efficaces, adaptés à leur situation spécifique, via la compétence d'auditeur énergétique, et mis en place par des artisans et entreprises de confiance sélectionnés par Sonergia,
- En proposant le financement des équipements de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables.
- En portant des programmes d'accompagnement dédiés aux populations les plus précaires via des partenariats avec des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique,
- En participant au pilotage du dispositif des CEE via le GPCEE et agir pour l'industrialisation de la rénovation énergétique en France.

Des engagements pour la planète qui vont plus loin

Engagée dans des actions RSE depuis 2015, et Société à Mission en 2022, Sonergia favorise les comportements vertueux de ses parties prenantes, internes via des actions à destination de ses équipes, mais également externes en développant des relations de confiance avec des partenaires reconnus pour leur engagement :

- En mettant en place une solution de tri des déchets dans les locaux, pour 10 flux comprenant les biodéchets alimentaires et les déchets toxiques, et en proposant des animations de sensibilisation aux salarié.ées lors de la semaine de la réduction des déchets,
- En mettant à disposition de ces équipes des outils de contrôle de l'impact de leur utilisation du numérique, et en organisant des opérations de nettoyage numérique,
- En proposant des actions de sensibilisation régulières sur les conséquences du dérèglement climatique auprès de ses équipes comme la Fresque du Climat ou des opérations de nettoyage du littoral,
- En analysant son impact carbone via des Bilans carbone réguliers et en définissant des plans d'actions de réduction pour l'entreprise et les équipes,
- En investissant dans un système de management de l'énergie dans ses locaux pour comprendre pour mieux agir,
- En développant une politique d'achats responsables et un système de notation des fournisseurs pour favoriser les partenaires responsables et locaux et éviter les émissions liées aux transports,
- En sensibilisant les salarié.ées aux solutions de mobilité douces.



JE M'ENGAGE À

- Prendre en compte les politiques d'engagement de mes partenaires avant la signature des partenariats, et ne pas favoriser des partenariats avec des prestataires peu responsables pour des raisons uniquement financières ou de complaisance, et développer le plus possible des relations commerciales et des partenariats avec des acteurs du territoire
- Agir de façon responsable au quotidien, dans les thèmes liés à ma vie dans la société, comme respecter le tri des déchets
- Être vigilant sur mes usages du numérique, via l'utilisation des outils de partage en ligne mis à disposition, et en m'interrogeant sur les bonnes pratiques pour l'envoi de mails, de documents, de stockage et d'impression
- Être vigilant sur l'allumage des équipements électriques, en limiter l'usage et la mise en veille le plus possible (éteindre lumières et équipements à son départ)
- Respecter les consignes des décrets environnementaux en limitant l'usage de la climatisation à 26°C uniquement quand les températures sont supérieures, et de même pour le chauffage limité à 19°C
- Dans la mesure du possible, utiliser au plus les moyens de mobilité douces pour les trajets domicile-travail et les déplacements (vélo, transports en commun, covoiturage, train...)
- Être curieux des éléments mis à disposition dans l'espace RSE pour faire évoluer mes façons de consommer et m'intéresser à l'évolution sociétale et environnementale liées au dérèglement climatique.



- Ignorer les consignes de tri et ne pas respecter les dispositifs mis en place,
- Envoyer par mail des documents au poids supérieur à 2 Mo et à utiliser les espaces de stockage et de partage en ligne,
- Conserver de documents au-delà de ce qui est nécessaire à mon activité,
- Laisser en veille mes équipements pendant mon absence des locaux,
- Surchauffer ou sur-refroidir les locaux en agissant sur les équipements communs,
- Favoriser des partenariats avec des prestataires peu responsables pour des raisons uniquement financières ou de complaisance.



SONERGIA **S'ENGAGE** en faveur du respect des principes éthique pour maintenir la confiance et la dignité de ses relations avec les parties prenantes, employés, tierces parties et partenaires.

Droits de l'Homme

Sonergia conduit ses affaires dans le respect des principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (la dignité et la valeur de la personne humaine, la vie privée des salarié.ées et l'égalité des droits des femmes et des hommes), les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (la libre association, le droit à la négociation collective et à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants) et des lois et réglementations internationales et locales.

Sonergia encourage le dialogue social et la libre expression. Il est important que chacun s'exprime librement au sein de Sonergia. Une communication courageuse favorise l'estime de soi, la qualité du travail et des relations au sein de l'équipe ainsi que la confiance de tous.

Santé, sécurité et sûreté

En qualité d'employeur SONERGIA **S'ENGAGE** à fournir un cadre de travail répondant aux lois et réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. Il est primordial pour Sonergia de s'assurer de la sécurité physique et psychologique de nos salarié.ées. La sécurité de ses établissements, de ses activités et de ses informations est également essentielle.

Un référent Santé-Sécurité a été désigné dans la société, et pilote le plan d'action de prévention destiné aux salarié.ées :

- En proposant des actions de sensibilisation aux Risques Psycho-sociaux (RPS) tout au long de l'année, via un dispositif de médiation interne et des ateliers sur des thèmes précis (gérer sa charge mentale, l'écoute active, l'accueil du changement, l'interdépendance...)
- En proposant des interventions de la médecine du travail pour lutter contre les troubles musculo squelettiques,
- En animant un espace en ligne mettant à disposition des salarié.ées des supports de sensibilisation contre les effets des substances psychoactives, et un annuaire de numéros d'urgence et de structures dédiées à contacter,
- En proposant des actions de sensibilisation à la sécurité routière, et la mise à disposition d'une Charte du Conducteur Eco-responsable
- En suivant la fourniture des salarié.ées en équipements de protection individuelle et la formation à leur bonne utilisation.

Sonergia propose également une couverture santé complémentaire qu'elle finance majoritairement, un contrat de prévoyance et des congés spécifiques pour raison de santé à ses salarié.ées.

Sonergia établit un Rapport annuel Santé et conditions de travail qui présente les actions mise en place sur l'année et le budget dédié, d'après les sept thématiques du programme d'actions de prévention contre : les troubles musculo squelettiques, les troubles auditifs et visuels, les chutes de plain-pied, les dysfonctionnements électriques, les risques infectieux, les risques routiers et les risques psychosociaux.

Diversité et égalité des chances

SONERGIA **S'ENGAGE** au principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes favorisant la diversité et la mixité professionnelle et en luttant contre toute forme de discrimination :

 En portant un plan d'action égalité femmes hommes et qualité de vie au travail depuis 2020 qui précise les objectifs de progression prévus pour l'année à venir, les actions correspondantes permettant d'atteindre ces objectifs et des indicateurs chiffrés portant sur les objectifs et les actions.

Afin de rendre effective l'égalité des chances, Sonergia poursuit des actions en matière d'intégration mais aussi de reconnaissance et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap :

• En lançant sa nouvelle Politique Handicap en automne 2023 grâce à l'accompagnement de l'AGEFIPH, animée par plusieurs salariées désignées référentes Handicap.

Sonergia promeut la diversité des profils et l'intégration des personnes. Chaque personne est singulière et c'est ce qui contribue à la richesse des relations humaines. Sonergia veille à ce que cette diversité et l'égalité des droits des personnes soient respectées en excluant toute forme de discrimination :

- En précisant ces modalités dans ses offres d'emploi, et en accordant un accompagnement des nouveaux intégrés via un parcours d'intégration riche et commun à tous,
- En soutenant des actions mises en œuvre sur le territoire pour lutter contre les discriminations et permettre aux salarié.ées d'en faire partie.

Prévention du harcèlement et de la violence au travail

Sonergia garantit le droit de travailler dans un environnement exempt de comportement offensants, hostiles ou intimidants, qui pourraient influencer la qualité au travail, la sécurité et/ou la santé physique ou mentale. Sonergia condamne toute forme de harcèlement moral et sexuel, et agissements sexistes. Elle met en place des mesures de prévention nécessaires.

- En diffusant aux salarié.ées les articles et peines encourues en cas de harcèlement moral ou sexuel, et agissements sexistes
- En mettant en place une procédure interne de lanceurs d'alerte saisissable par les salarié.ées
- En participant en tant qu'entreprise pilote au projet innovant 'A vos planches' porté par le LAB RSE Innovation et soutenu par la DREETS PACA et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité en Région SUD
- En enrichissant les missions de la référente santé-sécurité via la mise en place d'un module de médiation saisissable par les salarié.ées.



Des membres du CSE Sonergia ont été formés pour proposer un accompagnement dédié aux salarié.ées sur les questions de harcèlement. Ils communiquent régulièrement sur leurs permanences pour permettre aux salarié.ées de les consulter.

Respect de la vie privée

Sonergia veille au respect de la vie privée de ses salarié. ées partenaires et clients.

Chacun a également le droit à ce que les données détenues par Sonergia le concernant soient suffisamment protégée. Sonergia veille à ce que celles-ci soient conservées de façon sécurisée et traitées de façon confidentielles :

- En ne collectant que ce les données qui lui sont nécessaires
- En sensibilisant ses salarié.ées via le parcours d'intégration, des modules de formations internes dédiés aux métiers et mis en place par la Déléguée à la protection des données (DPO)
- En intégrant des clauses de confidentialité dans ses contrats
- En garantissant la sécurité et la confidentialité des données.

Bien-être au travail

SONERGIA **S'ENGAGE** et veille au **bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle**. Elle est attentive au **bien-être de chacun au travail** en cherchant à faciliter un climat de travail favorable, bienveillant et efficient.

Sonergia vise à promouvoir l'amélioration des environnements et conditions de travail :

- En garantissant l'accès à des locaux adaptés et conviviaux
- En permettant aux salariés en télétravail de bénéficier de l'usage des équipements nécessaires à la bonne exécution de leur mission
- En animant l'année grâce à des temps de cohésion type Team Building,
- En mettant à disposition des salarié.ées des espaces d'échanges type Recycleries dans les locaux, et un espace de dons et de prêts en ligne
- En proposant des solutions à impact positif sur le pouvoir d'achat
- En proposant aux salarié.ées de participer à des campagnes de dons annuelles à destination d'organisation caritatives.



JE M'ENGAGE À

- Être attentif à n'avoir aucune attitude discriminatoire
- Utiliser le dispositif d'alerte mis en place par Sonergia pour signaler toute situation de discrimination ou de harcèlement, ou agissements sexistes si j'en suis témoin,
- Intervenir si je suis témoin de propos ou d'attitudes discriminatoires
- Faire preuve de soutien et de solidarité à l'égard des personnes victimes de propos ou d'attitudes discriminatoires
- Recruter sur la seule base des compétences, de l'expérience, des aptitudes personnelles, en se basant sur le référentiel de compétences douces (soft skills) définie par la société
- Veiller à l'égalité des chances dans le parcours professionnel et à l'équité des rémunérations

JE M'ENGAGE À **NE PAS**

- Sélectionner les personnes auxquelles j'accorde du temps en fonction de considérations non professionnelles
- Penser et m'exprimer en fonction de préjugés concernant les personnes
- Me replier sur un groupe de personnes qui me ressemble
- Renvoyer les personnes à leur origine, leur apparence ou à une catégorie d'appartenance
- Exprimer publiquement des propos déplacés sur des personnes en raison de leurs origines ou conditions d'appartenance différentes

14

INTÉGRITÉ DANS LA PRATIQUE DES AFFAIRES

Le sens du service traduit par ses valeurs pousse Sonergia à viser l'excellence dans ses pratiques commerciales avec ses parties prenantes externes. Cette excellence est la base des relations à long terme. L'ensemble des relations commerciales doit se conformer au cadre légal et éthique énoncé dans le présent Code.

Colonne vertébrale de Code de conduite, les thématiques de l'éthique des affaires traitées dans cette partie adressent des sujets et des pratiques diverses. Les engagements de chacun en rapport avec ces pratiques ont été scindés par thème pour plus de lisibilité et une meilleure compréhension des enjeux que représentent ces bonnes pratiques.

17
LOBBYING & CONTRIBUTIONS PUBLIQUES

18
CONFLITS D'INTÉRÊTS

18
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

20
LUTTE CONTRE LA FRAUDE

21
RGPD

22
LUTTE CONTRE LA CYBERSCÉCURITÉ

LE RESPECT DU JEU DE LA LIBRE CONCURRENCE

SONERGIA **S'ENGAGE** et croit à la **concurrence libre**, **saine**, **ouverte et loyale**, facteur de progrès économique et social s'exerçant tant sur les prix que sur la qualité et l'étendue de l'offre, dans l'intérêt du client. Sonergia entend se conformer strictement aux réglementations en vigueur. La loi prohibe les pratiques anti-concurrentielles suivantes :

- Les ententes entre un ou plusieurs concurrents, fournisseurs ou distributeurs notamment sur la fixation des prix et la répartition des clients,
- Les abus dans une position dominante faisant obstacle à une concurrence active.

L'ensemble des salarié.ées doit garder à l'esprit que tout manquement au respect de ce cadre légal peut :

- · Entrainer des poursuites civiles et pénales,
- · Porter atteinte à la renommée et à l'image de Sonergia,
- · Conduire à des sanctions pénales et mesures disciplinaires pour le salarié concerné.

JE M'ENGAGE À

- Utiliser le dispositif d'alerte mis en place par Sonergia pour signaler toute action susceptible de transgresser les règles applicables en matière de concurrence, en interne ou chez une partie-prenante, ou une relation commerciale en cas de manquement à nos standards éthiques.
- Respecter les engagements présents dans les contrats de travail (notamment, secret professionnel et confidentialité) et l'obligation générale de loyauté, et toute disposition présente dans les contrats d'affaires.
- Mettre en concurrence les fournisseurs potentiels au-delà d'un certain montant de prestations, afin d'éviter une trop forte dépendance et dans un esprit d'équité.
- Veiller à ce que les principes d'intégrité, d'équité, d'impartialité et de discrétion soient pleinement respectés dans le processus de sélection des fournisseurs.
- Protéger les informations commerciales sensibles.
- Mettre fin à une relation commerciale en cas de manquement à nos standards éthiques.
- Développer le plus possible des relations commerciales et des partenariats avec des acteurs du territoire.



JE M'ENGAGE À NE PAS

- Communiquer directement ou indirectement à la concurrence un certain nombre d'informations comme par exemple :
 - les barèmes de prix et méthodes de tarification;
 - le coût des marchandises et des services ou produits;
 - les conditions de refacturation, facturation et promotion;
 - les marges et profits ;
 - les plans de futures extensions, etc.
- Abuser d'une position dominante, s'entendre sur les prix ou sur la répartition du marché avec la concurrence.
- Discuter avec des concurrents de sujets susceptibles d'être contraires aux lois antitrust et de la concurrence, notamment lors de forums, conférences et réunions d'associations.

16

LOBBYING & CONTRIBUTIONS PUBLIQUES



Les contributions politiques consistent à offrir ou financer, un quelconque bien ou service de valeur (dons en espèces ou en nature) au bénéfice d'un candidat, d'un responsable politique, d'une campagne politique, d'un parti politique, d'un élu ou de toute autre organisation affiliée, à l'occasion d'une élection, d'un référendum, ou dans le cadre des activités d'un parti ou une organisation politique.

Sonergia ne soutient et ne verse aucune contribution aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes.

Les salariés qui exercent des activités politiques le font à titre personnel, en dehors du temps de travail et sans se prévaloir de leur appartenance à Sonergia. Ils veillent à éviter tout conflits d'intérêt entre leurs fonctions au sein de Sonergia et leurs activités politiques.

En revanche, Sonergia en tant qu'acteur de secteur du marché des Certificats d'Economie d'Energies (CEE) et de mandataire de MaPrimeRénov', considère comme son devoir d'être proactif et de participer au dialogue qui accompagne l'élaboration de la réglementation relative aux secteurs de l'énergie, des CEE et de MaPimeRénov'.

Le lobbying est une contribution constructive et transparente à l'élaboration des politiques publiques sur les sujets pertinents liés aux CEE et à l'énergie de manière plus large. Cette contribution vise à enrichir la réflexion des décideurs publics.

D'une manière générale, les activités de lobbying mises en œuvre par Sonergia sont développées en cohérence avec ses principes d'actions stratégiques, ses valeurs et sa position de Société à Mission.

JE M'ENGAGE À

- Être transparent sur les actions de lobbying menée pour le compte de Sonergia et demander une autorisation préalable,
- Ne pas utiliser mon influence au sein de Sonergia pour faire bénéficier un tiers d'avantages indus.

CODE DE CONDUITE SONERGIA

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle un salarié.ée ou toute personne représentant Sonergia doit prendre une décision dont l'objectivité et la neutralité pourraient être remises en question du fait de ses liens d'intérêts personnels.

Les salarié.ées doivent prévenir et éviter toute situation créant ou pouvant créer un conflit d'intérêts réel ou apparent entre leurs intérêts personnels et ceux de Sonergia. Le conflit d'intérêts s'entend comme le fait que les intérêts de la société et les intérêts personnels se recoupent. Cette situation doit être rapidement identifiée et correctement gérée en interne.

Les conflits d'intérêts peuvent affecter notre impartialité ou mettre en doute notre capacité à assumer nos responsabilités objectivement.

Si la situation de conflits d'intérêts n'est pas réprimée par la loi elle est susceptible d'entrainer des faits constitutifs d'infractions pénales (prise illégale d'intérêts, favoritisme, corruption...).

JE M'ENGAGE À

- Déclarer mes liens d'intérêts avec un fournisseur, un partenaire commercial ou une entité concurrente de Sonergia dès lors que mes fonctions me permettent d'influer sur cette relation.
- Signaler un lien hiérarchique direct avec un membre de ma famille ou un ami.
- Alerter mon manager de l'existence d'un conflit d'intérêts réel ou potentiel qui pourrait influer ou donner l'impression d'influer sur mon jugement ou mes actes.
- Informer aussitôt sa hiérarchie ou toute autre direction pertinente (RH, Qualité, Juridique...) si un salarié.ée ou tout représentant de Sonergia est confronté à ces situations.

JE M'ENGAGE À NE PAS

- Orienter mes décisions en favorisant d'éventuels engagements politiques ou associatifs à titre privé, sur des thématiques concernant potentiellement Sonergia.
- Participer au processus de sélection ou de recrutement d'un membre de ma famille ou d'un ami.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION,

LE TRAFIC D'INFLUENCE & LES PAIEMENTS DE FACILITATION (ATTEINTE À LA PROBITÉ)

Sonergia applique une tolérance Zéro en matière de corruption : une telle pratique serait contraire aux valeurs de la société et porte atteinte à la réputation de son image. SONERGIA S'ENGAGE à respecter l'ensemble des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption.

La corruption prend différentes formes et correspond à une très grande diversité de situation et/ ou de comportements ; il est demandé à l'ensemble des salarié.ées et représentants de Sonergia d'être particulièrement vigilants.

18

La corruption

Ce terme désigne l'offre, la promesse, le versement ou l'octroi, direct ou indirect, de tout élément de valeur à une personne physique ou morale (corruption active).

C'est également la demande, l'acceptation ou la réception directe ou indirecte, de tout élément de valeur de la part d'une personne physique ou morale (corruption passive).

Et ce, dans le but d'encourager ladite personne à exercer ses fonctions de façon inadéquate, avec l'intention d'obtenir des avantages indus lors de l'exercice de ses fonctions ou activités avec l'intention d'obtenir ou de conserver des relations commerciales de manière inadéquate.

Le trafic d'influence

Il peut être défini comme l'acte par lequel un individu demande ou accepte de recevoir des offres, des dons, des promesses, des cadeaux ou tout autre avantage pour abuser d'une influence réelle ou supposée dans le but d'obtenir, au profit d'un tiers un avantage, un emploi, une relation commerciale ou toute autre décision favorable d'une administration publique.

C'est pourquoi Sonergia proscrit les paiements de facilitations, c'est-à-dire des paiements non officiels versés à des agents publics occupants des postes d'un niveau modeste dans le but d'obtenir, faciliter ou accélérer l'exécution de formalité administrative de routine ou des actes administratifs

Sont également proscrits les financements politiques, syndicaux, culturels ou charitables effectués au nom ou pour le compte de Sonergia, en vue d'obtenir des avantages matériels, commerciaux ou personnels, directs ou indirects.

Cadeaux et invitations d'affaires

Les cadeaux, invitations et repas d'affaires font partie de la vie des affaires et il est de la responsabilité des salarié.ées de Sonergia de savoir identifier quand ils sont en situation d'offrir ou de recevoir légitimement ces cadeaux ou invitations.

Tout salarié.ée doit se poser la question de savoir si un cadeau, faveur ou une invitation, reçu ou offert, ne vise pas à influencer ou rendre redevable celui qui reçoit vis-à-vis de celui qui offre.

Les salarié.ées et les partenaires commerciaux ne doivent jamais promettre, offrir, donner, demander ou accepter des biens ou services tels que des cadeaux, prestations ou divertissement, afin d'obtenir un avantage ou d'exercer une quelconque influence.

Le fait de solliciter, accepter ou encourager l'octroi de cadeaux de la part de fournisseurs, clients ou partenaires actuels ou potentiels peut entrainer un conflit d'intérêt, voire un acte de corruption.

La valeur des cadeaux ne permettant pas à elle seule de conclure à l'existence d'un conflit d'intérêt ou un acte de corruption, chaque salarié.ée est invité à faire preuve de transparence ainsi que de discernement et de vigilance quant à la raison et la légitimité de l'offre/cadeau.

JE M'ENGAGE À

- Respecter strictement les règles en matière de prévention de la corruption et notamment de cadeaux et marques d'hospitalité, en n'acceptant que des cadeaux et invitations d'une valeur symbolique. (Ne pas accepter des espèces ou des dons de valeur, tels que des divertissements, des hébergements et repas, des voyages, des prêts...)
- Respecter les règles d'octroi de dons et de parrainage aux organismes sans but lucratif.

- Accepter des espèces ou des dons de valeur, tels que des divertissements, des hébergements et repas, des voyages, des prêts...
- Effectuer des paiements de facilitation (c'est-à-dire visant à accélérer une action de routine de la part des autorités) ou des paiements importants en liquide.
- Utiliser ma position au sein de Sonergia pour bénéficier à titre personnel d'avantages indus.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La fraude correspond généralement à l'acte intentionnel de tromper un individu ou une entreprise afin de l'inciter à fournir illégalement de l'argent, des bien ou d'autres ressour<mark>ces</mark> importantes (ex: informations de valeur).

Un comportement frauduleux suppose donc un élément factuel et un élément intentionnel ainsi qu'un procédé de dissimulation de l'agissement non autorisé.

En pratique, la fraude peut être une action ou une omission ; elle peut se manifester sous différentes formes:

- Détournement de fonds Z Z
 - Vol ou destruction de biens appartenant à l'entreprise
 - Fausse déclaration (note de frais fictive, rapport ou contrôle falsifié, falsification de dossiers pour valorisation)...
 - Escroquerie (fraude au président, fraude au changement de RIB, faux fournisseurs)
 - •

ш L Z

EXTERNE Montage de dossiers surévalués ou fictifs...

SONERGIA S'ENGAGE contre la fraude, en garantissant la transparence de ses process et de ses transactions, et a mis un place un dispositif d'alerte pour permettre à tous ses salarié.es de signaler tout acte suspect, que la source soit interne ou externe.



JE M'ENGAGE À

- Etre vigilant lors de la rédaction, contrôles et enregistrements des documents pour veiller à avoir des documents conformes et non falsifiés
- Ne pas manipuler des paiements en espèces, falsifier des factures, des rapports de contrôles, des documents nécessaires à l'instructions des dossiers
- Signaler tout acte suspect au référent alerte (via le canal d'alerte) ou à la direction

- rédiger de fausses factures
- manipuler des paiements en espèces
- falsifier des rapports de contrôles
- · falsifier des documents nécessaires à l'instructions des dossiers
- effectuer des paiements de facilitation (c'est-à-dire visant à accélérer une action de routine de la part des autorités) ou des paiements importants en liquide.
- Utiliser ma position au sein de Sonergia pour bénéficier à titre personnel d'avantages indus.

RPGD RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

La protection des données des clients et salariés est une priorité pour Sonergia. Les personnes et les salariés ont donné leur confiance à Sonergia en communiquant leurs données personnelles qui se doit d'honorer cette confiance.

Il est important pour Sonergia que les données personnelles soient collectées loyalement et de façon transparente et éthique.

SONERGIA **S'ENGAGE** à remplir ses obligations en vertu des lois, règlement ou directives applicables en matière de protection des données (Lois sur la protection des données), notamment la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (RGPD).

SONERGIA **S'ENGAGE** dans une culture de *privacy by design* mettant ainsi la protection des données au cœur de l'ensemble de ses projets, et s'engage à collecter et à traiter les données en toute transparence et des conserver en toute sécurité dans le respect de la réglementation en vigueur.



La politique de <u>confidentialité est</u> disponible sur Sonergia.fr

La <u>politique de</u> confidentialité interne est également mise à disposition des équipes.

JE M'ENGAGE À

- Me tenir informé des règles de Sonergia sur la gestion des données personnelles
- Mettre en place tous les moyens pour sécuriser les données personnelles en toute sécurité, et consulter les process concernés:
 - Collecter, traiter et utiliser le moins d'informations possibles et toujours à des fins légitimes
 - Gérer les accès à mes fichiers contenants des données et les effacer lorsqu'ils ne me sont plus nécessaires
 - Préserver la confidentialité des informations que j'ai à connaître dans le cadre de mon activité professionnelle et les conserver en toute sécurité
- M'adresser au Délégué à la Protection des Données (DPO) en cas de doute sur l'usage des données
- Signaler toute faille de sécurité détectée dans les procédures internes au Responsable du Service Informatique
- Informer les personnes sur la nature des données que Sonergia collecte et la manière dont elles sont utilisées et sur les modalités d'exercice de leurs droits

- Partager des informations confidentielles avec des personnes non habilitées
- Conserver et/ou divulguer des informations internes à Sonergia en cas de départ
- Partager des informations à des fins d'enrichissement personnel ou professionnel
- Accéder aux données pour lesquelles je ne suis pas habilité

LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

La cybercriminalité, c'est à dire les infractions commises contre et au moyen de système informatiques, est une menace pour toutes les entreprises.

Si les entreprises constituent de potentielles victimes de cette délinquance, elles n'en demeurent pas moins responsables de la sécurité de leurs propres données, c'est pourquoi toutes les parties prenantes de Sonergia doivent respecter des principes de sécurité afin d'apporter une réponse efficiente aux risque cyber. L'impératif de protection des données de l'individu et de l'entreprise doit être dans les esprits de chacun.

Sonergia a mis en place une charte informatique établissant des règles d'utilisation des outils informatiques afin que chaque salarié.ée ait connaissance des bonnes pratiques dans l'utilisation du matériels mis à sa disposition. Ces principes font également partie de la formation dispensée lors du parcours d'intégration de tous les nouveaux arrivants.



JE M'ENGAGE À

- Respecter la charte informatique annexée à mon contrat de travail
- Signaler tous mails suspects au service informatique via le bouton Mailinblack
- Respecter les bonnes pratiques informatiques présentées lors du parcours d'intégration

JE M'ENGAGE À NE PAS

- Télécharger des logiciels et applications dont je n'ai pas besoin dans le cadre de mon métier
- Multiplier les usages privés de mon ordinateur professionnel
- Télécharger des pièces jointes provenant d'expéditeurs inconnus

22

NTÉGRITÉ FINANCIÈRE

LA RÉGULARITÉ DES **COMPTES** & DES INFORMATIONS **FINANCIÈRES**

Il est important pour Sonergia d'entretenir **une relation de confiance avec ses actionnaires, ses partenaires et ses salariés** au-delà des obligations réglementaires.

SONERGIA **S'ENGAGE** à garantir la fiabilité des informations comptables et financières en toute transparence. Pour ce faire, Sonergia :

- dispose d'une équipe comptable qui collabore au quotidien avec un cabinet d'expertisecomptable;
- fait certifier ses comptes par un commissaire aux comptes.

L'exactitude et la sincérité de nos livres et nos enregistrements comptables sont indispensables à la prévention de la corruption et d'actes de fraude.

Aucun paiement ne pourra être approuvé ou effectué à des fins autres que celle décrites dans le document à l'appui de la demande de paiement.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT & FINANCEMENT DU TERRORISME

Sonergia doit s'assurer qu'elle **ne perçoit pas le produit d'activités criminelles, ni que ses flux** de paiement ne bénéficient à des organismes ou activités criminelles ou terroristes.

SONERGIA S'ENGAGE à faire preuve de vigilance sur les flux financiers notamment en mettant en place des procédures permettant d'avoir une assurance raisonnable quant à la licéité des fonds que la société reçoit et la bonne identification du bénéficiaire effectif des fonds adressés.

Dans ce cadre, il est important de bien connaître ses partenaires et relations d'affaires, par la mise en place de diligences préalable et être vigilant à l'égard des paiements ou de flux inhabituels ou particulièrement complexes.



CODE DE CONDUITE

Le Code de Conduite est complété par des politiques d'engagement RSE, des chartes spécifiques et des procédures d'application. Ces documents sont disponibles sur le site internet de Sonergia, page Société à Mission.

Le présent Code de Conduite ne remplace pas les procédures existantes.

Le Code de Conduite n'est pas exhaustif et son contenu pourra être modifié à tout moment sans délai de prévenance.

Le code de Conduite approuvé par les membres du COMEX et soumis à l'avis du CSE en date du 18/01/24. A ce titre le CSE a rendu un avis favorable le 16/02/2024. Il entre en application le 25/03/2024.

Le présent Code de Conduite est annexé au Règlement Intérieur. Il a été communiqué accompagné de cet avis à l'inspection de travail en date du 19/02/2024 et déposée au secrétariat du greffe du Conseil de Prud'hommes de Marseille en date du 19/02/2024.

Il est susceptible de faire l'objet de modification afin de s'adapter aux évolutions notamment réglementaires.





Version 1.0

Date de publication Février 2024